

## DÉLIBÉRATION N°7 CASDIS DU 16/12/2021

Numéro enregistrement Préfecture : DC-20211216-7

### CRÉATION ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Sur convocation de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni Jeudi 16 décembre 2021 à 9h30, en présence du Directeur de cabinet de Monsieur le Préfet du Lot.

#### Etaient Présents

##### Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Anne LAPORTERIE, Madame Mireille FIGEAC, Madame Edith LAGARDE, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Jean-Marie COURTIN, Monsieur Loïc LAVERGNE-AZARD, Monsieur Christian PONS, Madame Dominique BIZAT (en visioconférence)

##### Sans voix délibérative :

Colonel Jean-François GALTIE, Capitaine Mickaël DESBRUERES

##### Assistaient également :

Monsieur Jean-Paul LACOUTURE, Madame Laurence MAGINOT, Madame Marie-José SOURSOU, Colonel Yves MARCOUX, Madame Véronique BAILLY, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Madame Marie-Ange MAGRE, Monsieur François GOMEZ, Madame Céline TODESCHINI

##### Etaient absents / excusés :

Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Madame Françoise LAPERGUE, Madame Catherine MARLAS, Madame Amélie VACOSSIN, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Monsieur Frédéric DECREMPS, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Daniel JARRY, Monsieur Jean-Luc MARX, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur Claude VIGIÉ, Médecin colonelle Marie-Pierre TAILLADE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Madame Elodie JEURISSEN, Capitaine Philippe DELTOUR, Capitaine Jean-Marc MATHIEU, Adjudant Christophe MORANDIN, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Monsieur Marc CARPREAUX.

Après avoir pris connaissance de son rapport de présentation et en avoir délibéré, les membres du CASDIS décident d'autoriser leur président

■ à créer les postes suivants :

- au titre de l'année 2021 :

1 adjudant

- au titre de l'année 2022 :

1 colonel hors classe

1 caporal-chef

2 adjoints administratifs principaux de 1<sup>o</sup>classe

■ à supprimer les postes suivants :

Au titre de l'année 2021 :

1 capitaine

1 lieutenant de 1<sup>o</sup>classe

3 lieutenants de 2<sup>o</sup>classe

1 adjudant

3 sergents

1 caporal

1 colonel hors classe

1 adjoint technique

1 adjoint technique principal de 1<sup>o</sup>classe

1 technicien principal de 2<sup>o</sup>classe

1 adjoint administratif

1 rédacteur principal de 2<sup>o</sup>classe

Au titre de l'année 2022 :

1 colonel

1 caporal

2 adjoints administratifs principaux de 2<sup>o</sup>classe

**Détail du vote :**

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service  
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

**Cahors, le 17 décembre 2021**



**Pascal LEWICKI**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.